

Modalités de prise en charge des formations

Ces formations sont prises en charge dans le cadre du dispositif des Certificats d'économies d'énergie, dans des conditions définies par un arrêté du 19 décembre 2006 :

- ✓ pour les entreprises et artisans du Bâtiment adhérents aux OPCA et FAF suivants :
OPCA Bâtiment, FAFSAB, FAFCEA et AGEFOS PME
- ✓ par le biais d'un financement apporté par des obligés fournisseurs d'énergie volontaires.

Modalités : l'entreprise ou l'artisan émet une demande de remboursement auprès de son OPCA ou FAF, après avoir réglé le coût pédagogique aux organismes de formation.

La prise en charge s'élève à 95% des dépenses demandées en remboursement, composées :

- du coût pédagogique (dans la limite de 200 € HT ou net/jour/stagiaire pour les modules 1 et 2 et 350€ HT ou net/jour/stagiaire pour le module 3)
- d'un Forfait Autres dépenses (salaires, charges, hébergement... 200 € HT ou net/jour/stagiaire)

Un dispositif de formation

- ✓ Construit sous l'égide des pouvoirs publics DIDEME et DGUHC, de l'ADEME et d'un Comité de pilotage composé de la CAPEB, la FFB, la FF3C, la FG3E, la FNSCOP, l'AFG et l'UFE
- ✓ Coordonné par le Club Certificats d'économies d'énergie de l'ATEE
- ✓ Mis en place avec le soutien de l'ADEME, d'EDF, de la CAPEB et de la FFB
- ✓ Suivi par la DGEFP dans le cadre de ses relations avec les organismes collecteurs de fonds de la formation professionnelle concernés

Pour en savoir plus : www.clubc2e.org
(liste des organismes habilités à dispenser les formations)



Entreprises et artisans du Bâtiment

Relevez le défi de l'énergie dans les bâtiments existants !



Devenez les
**porteurs de l'offre globale
d'amélioration énergétique des bâtiments...**

50 000 personnes formées d'ici à fin 2009

Que les entreprises et artisans du Bâtiment deviennent les porteurs de l'offre globale de rénovation énergétique des bâtiments, et les « rénovateurs énergétiques » de demain : tel est l'objectif de la



Construites dans le cadre du dispositif des Certificats d'économies d'énergie, ces formations sont pleinement en phase avec les orientations du Grenelle de l'environnement pour le Bâtiment. Parmi ces orientations figure un plan d'actions vigoureux pour l'emploi et la formation...

Grenelle de l'environnement :

Des objectifs ambitieux pour le secteur du Bâtiment...

Réduire la consommation énergétique moyenne des bâtiments, de 38% d'ici 2020 : cet objectif très ambitieux impose une **mutation en profondeur** de l'ensemble des professionnels du Bâtiment. Cette mutation est d'autant plus nécessaire que cet objectif n'est qu'un point d'étape pour atteindre l'objectif final : la **division par quatre des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050** (« Facteur 4 »).

... correspondant à des marchés sans précédent

Le secteur du résidentiel représente les deux tiers des consommations d'énergie du Bâtiment. Sur les 31 millions de logements, **plus de 20 millions devront être rénovés d'ici à 2050**. En terme de marché, cela représente plus de 500 milliards d'euros de travaux.

Le secteur tertiaire compte près de 900 millions de m² de surfaces chauffées ou climatisées. Gisement très important d'économies d'énergie et de réduction des émissions de CO₂, ce marché ne doit pas être négligé.

Une mutation profonde des entreprises et artisans...

Ces marchés représentent pour les entreprises et artisans du Bâtiment une **opportunité exceptionnelle**. De par leur proximité avec les clients, ils sont les mieux placés pour devenir les « rénovateurs énergétiques » de demain.

... reposant sur l'offre globale d'amélioration énergétique

Les entreprises et artisans doivent être à même de **proposer des analyses énergétiques globales à leurs clients, des solutions intégrées d'amélioration énergétique** touchant à la fois l'isolation de l'enveloppe, l'efficacité énergétique des équipements techniques, les énergies renouvelables, la maintenance du bâtiment dans son ensemble, etc.

Au cœur du dispositif

✓ L'offre globale d'amélioration énergétique des bâtiment

✓ Trois modules de formation

Module 1 - Identifier les éléments clefs d'une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments – FEEBat_Mod 1_V1

Public : Chefs d'entreprises, artisans, chargés d'affaires, conducteurs de travaux, personnel de chantier

Pré-requis : Maîtriser les fondamentaux de son métier

Objectif : devenir un acteur, entrepreneur de l'amélioration énergétique des bâtiments

- ✓ Connaître les technologies clefs des bâtiments existants et des solutions performantes d'amélioration pouvant être mises en place
- ✓ Maîtriser l'approche globale énergétique du bâtiment
- ✓ Savoir vendre les économies d'énergie et les services associés

Module 2 – Maîtriser les outils pour mettre en œuvre une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments – FEEBat_Mod 2_V1

Public : Chefs d'entreprises, artisans, chargés d'affaires, conducteurs de travaux

Pré-requis : Bien connaître l'ensemble des technologies d'énergie. Maîtriser les argumentaires sur les économies d'énergie

Objectif : savoir dimensionner la ou les solutions. Disposer des argumentaires techniques, économiques et environnementaux soutenant l'offre vers le client

- ✓ Comprendre le fonctionnement thermique d'un bâtiment
- ✓ Maîtriser et utiliser les outils d'évaluation de la performance énergétique

Module 3 – Connaître, maîtriser et mettre en œuvre les groupes de technologies performantes d'amélioration énergétique des bâtiment

Public : Chefs d'entreprises, artisans, chargés d'affaires, conducteurs de travaux, personnel de chantier

Pré-requis : Maîtriser les fondamentaux de son métier

Pour chacun des modules de type 3 suivants :

- Module 3.1 : Isolation des parois verticales opaques et des planchers bas
- Module 3.2 : Isolation des toitures et des planchers hauts
- Module 3.3 : Ouvrants, fermetures et protections solaires
- Module 3.4 : Ventilation
- Module 3.5 : Chauffage à Eau Chaude
- Module 3.6 : Chauffage à air
- Module 3.7 : Eau Chaude Sanitaire
- Module 3.8 : Éclairage et autres équipements électriques (résidentiel et tertiaire)
- Module 3.9 : Climatisation et rafraîchissement

Objectif : Connaître les technologies et les produits, les avantages et limites. Maîtriser la mise en œuvre de ces technologies :

- ✓ Dimensionnement et choix des produits ; responsabilités et assurances associées ; points sensibles ; mise en œuvre et interfaces avec les autres composants du bâtiment ; techniques d'auto-contrôle ; prise en main par le client ; entretien et maintenance
- ✓ Illustrations sur des cas pratiques

Formations dispensées par des **organismes de formation habilités**
(liste sur www.clubc2e.org)

2 jours de formation inter-métier participant à la richesse des échanges

12 participants maximum par session